

Syndicat Mixte Loire et Goulaine
Maison Bleue
136, route Pont de l'Ouen
44115 HAUTE-GOULAIN

Nos réf. : 0009/CF/2016
Copie : Agence de l'eau Loire Bretagne

Nantes, le 13 janvier 2016

Monsieur le Président,

Le Syndicat mixte Loire et Goulaine et l'Agence de l'eau Loire Bretagne souhaitent s'engager dans un contrat territorial, portant sur le bassin de La Goulaine.

Vous m'avez adressé, pour avis, le projet qui sera prochainement présenté à la commission des interventions de l'Agence de l'eau.

Le PAGD du SAGE et plus particulièrement l'annexe 1 définissent les priorisations et les objectifs attendus par sous bassin versant et par maître d'ouvrage afin d'atteindre le bon état des masses d'eau.

Les objectifs pour le bassin de la Goulaine sont les suivants :

Enjeux	Objectifs	Priorité
Cohérence et organisation	Définir en concertation un schéma de gestion des ruissellements répondant aux besoins de limiter : <ul style="list-style-type: none"> - les transferts de pollution diffuse (phosphore, phytosanitaires) issus des ruissellements urbains, de la viticulture, du maraîchage, etc. ; - les phénomènes d'érosion (sable, etc.) ; - les phénomènes d'inondation et assurer un état satisfaisant des berges et du lit de la rivière. Prendre les moyens techniques et d'animation nécessaire à sa mise en œuvre 	

Qualité des milieux	Conforter la gestion hydraulique du marais et assurer une préservation des zones humides	
	Restaurer, entretenir les cours d'eau et renforcer l'outil technique de gestion	
	Assurer la transparence migratoire des ouvrages	
Qualité des eaux	Réduire les phénomènes d'eutrophisation (pollution diffuse et ponctuelle issue de l'amont du bassin versant)	
	Expérimenter et évaluer dans un bassin versant la limitation des ruissellements (techniques généralisables et répondant aux spécificités des activités agricoles du territoire)	
	Définir au cas par cas les modalités d'implantation et de gestion des points de rejet des stations d'épuration en particulier pour celles proches du marais. Prévoir un volet biologique dans le dispositif de suivi d'impact des ouvrages d'épuration	
Inondation		
Gestion quantitative et alimentaire en eaux		

Niveau de priorité des objectifs / valeur ajoutée du SAGE



Ainsi, après avoir examiné l'ensemble du projet, le bureau a considéré que les actions proposées dans ce projet répondent aux priorités d'actions du SAGE estuaire de la Loire et a donc émis **un avis favorable**.

Le bureau de la CLE a bien sûr entendu les contraintes budgétaires auxquelles le syndicat doit faire face mais il déplore le manque d'ambition et l'insuffisance des mesures proposées de ce programme au regard de l'état du milieu et des objectifs DCE attendus pour les masses d'eau concernées. En l'état, cet outil ne permettra pas de répondre à l'objectif de qualité des masses d'eau de ce bassin.

Le bureau de la CLE souhaiterait également une meilleure synergie des outils mis en place sur ce territoire notamment avec le contrat de filière maraichage.

Suite à son courrier du 18 juin 2014, le bureau de la CLE souhaiterait également que le syndicat lui propose rapidement le plan d'actions qu'il souhaite inscrire dans le prochain avenant au CRBV Goulaine-Divatte-Haie d'Allot.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes respectueuses salutations.


 Christian COUTURIER
 Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire